

JOP : OÙ SONT LES CONTREPARTIES SÉRIEUSES POUR LES CADRES ?



scsi-pn.fr

mars 2023



Pour le moment LA SEULE proposition de l'administration est :

Le déplafonnement de l'écrêtage des officiers (plafond relevé x4) et une meilleure récupération des permanences pour les officiers chef de service et les commissaires.

Cela répond à une demande du SCSI mais reste encore très insuffisant pour compenser l'engagement exceptionnel des officiers pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques.

Dans son courrier relatif aux JOP, le ministre annonçait «**que la manière dont sera rémunéré cet engagement supplémentaire sera adaptée s'agissant des officiers et commissaires**».

OÙ EST LA RÉMUNÉRATION PRÉVUE POUR L'ENGAGEMENT DES CADRES ?

Alors que les CEA et les PATS verront leurs heures supplémentaires entièrement rémunérées, il n'est pas acceptable que les cadres soient oubliés.

À moins de 150 jours des JOP, l'administration doit maintenant nous faire des propositions sérieuses :

- ♦ Soit un dispositif complémentaire permettant de déplafonner les jours indemnisables sur le CET pour le CC et le CCD ;
- ♦ Soit une compensation financière à la hauteur de l'engagement des cadres pour cette période hors normes.

Le SCSI saisit le ministre pour que l'administration respecte ses engagements !

LE SCSI : UN SYNDICALISME COMBATIF ET RESPONSABLE !